



**Message du Conseil municipal au Conseil général
relatif à un subventionnement communal
concernant l'extension du chauffage à distance
réseau et production de chaleur
(chaudière à bois et toute autre source renouvelable)**

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, pour approbation, la demande de subventionnement en faveur de Sinergy infrastructure SA pour le déploiement du chauffage à distance par l'extension du réseau et des raccordements, la construction d'une troisième chaudière à bois, le projet d'alimentation par la géothermie ou toute autre source renouvelable, et cela en accord avec la nouvelle stratégie énergétique (plan directeur des énergies, PDE) décidé par la Ville en 2022.

1. Introduction

Dans sa stratégie énergétique (plan directeur des énergies, PDE), la Ville a choisi comme objectif la société à 2000W en 2050, et l'objectif intermédiaire de "société à 3000W" pour 2035.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, de nombreuses mesures sont nécessaires, dont une réduction importante du recours aux énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments. Le réseau de chauffage à distance de Sinergy est un des outils efficaces pour réduire la part fossile des besoins de chauffage sur le territoire.

Sinergy a adapté sa stratégie CAD pour se caler sur cet horizon 2035 du PDE. Deux éléments clés viennent les impacter :

1. Le taux d'énergie renouvelable distribué par le CAD doit être augmenté à > 85%
2. Le taux de pénétration du CAD, dans les zones dédiées, doit être > 50%

Pour rappel, Le chauffage à distance de la Ville de Martigny alimente en chaleur les bâtiments du centre-ville depuis 1983. Une population équivalente d'environ 7'000 habitants est ainsi desservie (estimation, 10'000 à terme).

2. La stratégie CAD 2035 de Sinergy

Sinergy partage la vision ambitieuse de la collectivité concrétisée par le PDE 2035 et est prête à investir les moyens nécessaires pour assumer sa part des objectifs.

1. Augmentation significative de la zone de desserte du CAD en ville.
 - 65 GWh distribué en 2021 contre 90 GWh en 2035
2. Augmentation de la part de production d'énergie renouvelable sur la totalité de l'énergie distribuée qui passe de 60% en 2021 à 85 % en 2035
 - Réalisation d'une 3ème chaudière à bois
 - Forage géothermique ou toute autre source renouvelable de production

Le budget total estimé selon planification annexée, hors subventions fédérales et cantonales, s'élève à 43.5 mios de CHF.

3. Demande de subvention de la part de Sinergy auprès de la Commune de Martigny

Pour rappel, sur le territoire communal, il n'existe pas d'obligation de raccordement au réseau de chauffage à distance et aucune modification de cet état de fait n'est envisagée contrairement à de nombreuses autres collectivités dotées d'un réseau CAD "renouvelable".

Cette optique correspond totalement à l'état d'esprit de Sinergy qui préfère convaincre ses clients par la qualité de son produit CAD.

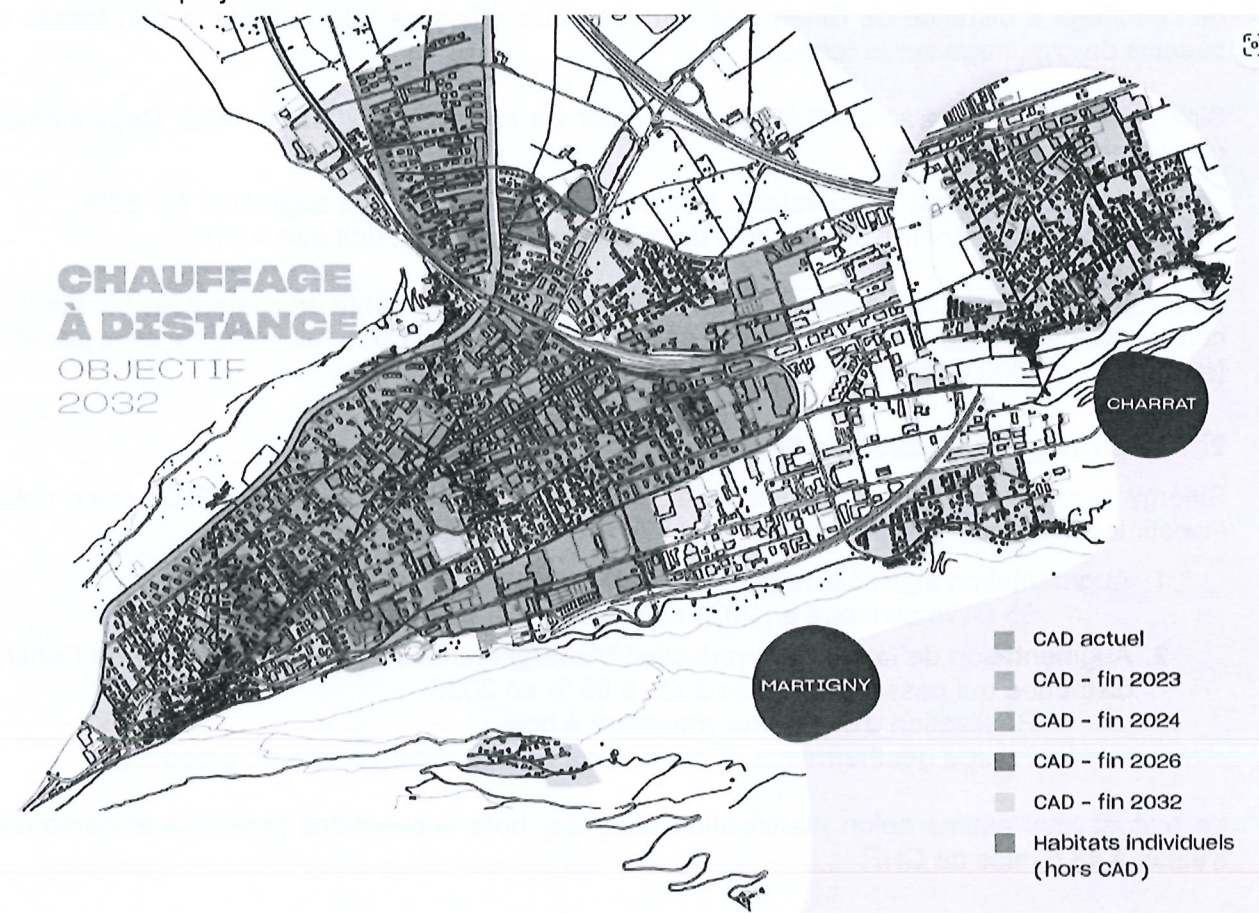
En revanche, réaliser ces investissements conséquents tout en assurant un prix de la chaleur compétitif à ses clients est un exercice délicat, particulièrement en cette période de hausse importante des prix, tant de l'énergie, que des fournitures nécessaires à la construction de nos infrastructures. **Des demandes de subvention ont ainsi été effectuées auprès du Canton du Valais et de la Commune de Martigny**, afin de pouvoir conserver des prix attractifs de la chaleur vendue.

Pour cette raison, Sinergy sollicite une subvention de 3 millions de CHF, puisée dans le fonds communal pour l'autonomie énergétique de la Ville de Martigny. Ce versement peut être conditionné à la réalisation du réseau de la Rue du Levant (colonne vertébrale) et de la 3^{ème} chaudière à bois. La fin de ces deux étapes essentielles du nouveau plan de déploiement du CAD est prévue pour 2024.

Pour rappel, le déploiement de la Zone CAD et les investissements prévus (extension du réseau et des raccordements, construction d'une troisième chaudière à bois et projet d'alimentation par la géothermie ou autre source renouvelable) sont également un pilier de la démarche **Martigny Cité de l'Énergie**, qui encourage la maîtrise des consommations énergétiques et la production d'énergie renouvelable.

4. Situation géographique

Planification projetée :





5. Propositions

Le déploiement du chauffage à distance par l'extension des zones desservies ainsi que la mise en place de nouveaux outils de production renouvelables (3ème chaudière à bois, géothermie ou toute autre source renouvelable), permettent donc de répondre aux objectifs du nouveau plan des énergies et de remplir les obligations du label « Cité de l'énergie » (pour rappel la Ville possède le label Gold).

Le futur chauffage à distance pourra ainsi conserver sa compétitivité face aux autres énergies à disposition. Il permet de proposer aux clients un produit de qualité à un prix attractif avec à terme environ 85 % d'énergie renouvelable. Cette nouvelle proportion d'énergie renouvelable permet de rester compatible avec la norme Minergie, devenue le standard pour la construction de nouveaux immeubles en Ville.

Cela respecte également l'ambition d'aller vers l'accroissement de l'autonomie énergétique de la Ville et la garantie de son développement durable.

Pour rappel également, la fourniture de combustible directement à partir des forêts avoisinantes permet la création de postes de travail dans la région et diminue la part d'importation de gaz dont le prix peut varier fortement d'une année à l'autre.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal vous propose :

- d'accorder une subvention communale unique maximale de CHF 3'000'000.- à prélever sur le fonds communal pour l'autonomie énergétique de la Ville de Martigny.
Le versement de cette subvention est conditionné à la réalisation du réseau de la Rue du Levant (colonne vertébrale) et de la 3^{ème} chaudière à bois. La fin de ces deux étapes essentielles du nouveau plan de déploiement du CAD est prévue pour 2024.
- de voter l'emprunt correspondant.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Secrétaire

Olivier DELY

La Présidente

Anne-Laure COUCHEPIN VOUILLOZ